



BULLETIN D'INSCRIPTION ENFANT SAISON 2023

du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023



CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE POUR TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION

NOM PRENOM

Date de naissance/...../.....

Adresse

Code postal Ville

Licencié(e) en 2021-2022 non à Saint Marcel autre club nom du club

RESPONSABLE LEGAUX

PERE NOM et Prénom

Adresse

Code postal Ville

Email@..... Portable

MERE NOM et Prénom

Adresse

Code postal Ville

Email@..... Portable

FORMULES (licence F.F.T * incluse)

MINI-TENNIS à partir de **5 ans** - 1 heure mercredi après-midi ⁽¹⁾ **115€**

2^{ème} enfant **110€**

3^{ème} enfant **95€**

ECOLE DE TENNIS à partir de **9 ans**

✓ **Formule Entraînement Loisir** 1h30 mercredi après-midi ^{(1) (2)} **120 €**

2^{ème} enfant **115 €**

3^{ème} enfant **105 €**

✓ **Formule « compétition » avec 2 séances d'entraînement** : 1h30 mercredi après-midi ^{(1) (2)} **250€**
+ 1h30 lundi 17h30 à 19h ⁽³⁾

ou

+ 1h30 lundi 19h à 20h30 ⁽³⁾ **250€**

(1) tarif conditionné à validation de l'assemblée générale-encaissement fin septembre- paiement en plusieurs chèques possible. Les cours sont dus pour l'année entière et sont non remboursables. L'abandon en cours d'année ne donne lieu à aucun remboursement.

(2) Horaire établi avec l'entraîneur à l'inscription, différent selon les groupes, en fonction du niveau et âge de l'enfant.

(3) Entraînement spécifique pour la compétition, effectif réduit

RESERVE AU CLUB

Mode de règlement	
Notes	

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)
***mère, père, tuteur, (responsable de l'enfant) de** **(nom et prénom de l'enfant)**
déclare avoir pris connaissance des horaires de l'activité tennis de mon enfant.

Le tennis Club de St-Marcel les Valence est dégagé de toute responsabilité en cas d'accident survenant hors de ces horaires. Il appartient à chaque accompagnateur de s'assurer de la présence d'un enseignant auquel il doit confier l'enfant. Tout événement qui pourrait se produire sur le trajet aller et retour entre le domicile et les courts de tennis des Margillières ne pourrait être de la responsabilité du tennis club, que l'enfant soit accompagné ou non.

En cas d'accident, j'autorise le Tennis Club à faire pratiquer les **interventions médicales ou chirurgicales** nécessaires en cas d'urgence et demande de me prévenir aux N° tel suivant :

☎
☎

Fait à St-Marcel, le

Signature obligatoire :

RECONNAISSANCE ET AUTORISATION

Je soussigné (e).....**(nom et prénom)**

- reconnaît que l'adhésion au club de tennis de St-Marcel les Valence entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la fédération française de Tennis (FFT),
- reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence,
- reconnaît avoir été averti(e) de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel,
- atteste avoir rempli les documents relatifs à la santé de mon enfant.

L'adhésion au club de tennis St-Marcel les Valence entraîne de facto l'adhésion à la FFT et à ses organes Déconcentrés (ses Ligues et Comités Départementaux ou Provinciaux). Par conséquent, les données personnelles – notamment l'adresse électronique – communiquées par les membres pourront être utilisées par le club ou le FFT ainsi que ses organes déconcentrés pour les besoins de l'organisation de l'activité fédérale (organisation des compétitions, envoi de la licence, lettre d'information) et seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par ces entités.

Je coche la case au cas où je n'autorise pas le club de St-Marcel les Valence, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison 2022/2023, l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet du club et notre page Facebook).

Fait à St-Marcel, le

Signature obligatoire :